



Saint-Martial de Valette Bulletin municipal

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits." Voltaire

Le mot du maire



En attendant tous ces choix que d'autres espèrent bien prendre à notre place, la gestion quotidienne de notre commune continue.

Chers concitoyens

Fin 2014, le gros chantier d'aménagement du bourg était terminé et payé. Mais, aujourd'hui, une importante partie des subventions prévues et confirmées ne sont pas encore encaissées. Compte tenu de la diminution des dotations budgétaires constatées, nous devons donc rester très vigilants au moment d'engager de nouveaux investissements.

En 2015, ceux-ci porteront principalement sur la mise en accessibilité des bâtiments scolaires dans le cadre d'un programme pluriannuel décrit par ailleurs et nous continuons à suivre, avec d'autres partenaires, le projet du maintien de la boulangerie.

Nous découvrons, à cette occasion, la complexité des relations qu'il faut établir entre les services administratifs (état et département) les autres organismes (communauté des communes, Parc régional, pays Périgord vert) pour monter un dossier technique et rechercher les possibles sources de financement. Pour nous, c'est une mission importante et nous travaillerons durement pour mener ces projets à leur terme.

Et déjà, après la refonte de la communauté des communes et celle des cantons, il est question de communes nouvelles. Nous sommes incités à envisager rapidement des regroupements avec une ou plusieurs communes voisines. Et vous, qu'en pensez-vous ?

Avec les demandes et attentes de certains d'entre vous, les doléances d'autres, la négligence de quelque uns, souvent des petites choses qu'il faut régler et qui prennent du temps, alors que le simple bon sens, le sens du "bien vivre ensemble", du savoir s'écouter et se parler, de l'attention et du respect des voisins devrait permettre de résoudre bon nombre de petits conflits.

Dans ce bulletin, sur plusieurs sujets, vous êtes invités à donner votre avis. Il est important pour nous de connaître vos souhaits, vos besoins. N'hésitez pas à nous dire vos idées, pour prendre les décisions au niveau local ou les porter auprès d'autres instances.

A. LAGORCE

Communes nouvelles: Participez au sondage sur saint-martial-de-valette.fr et dites-nous si vous souhaitez que Saint-Martial de Valette fusionne avec une commune voisine... Pas d'Internet? Ecrivez-nous!



<http://saint-martial-de-valette.fr>

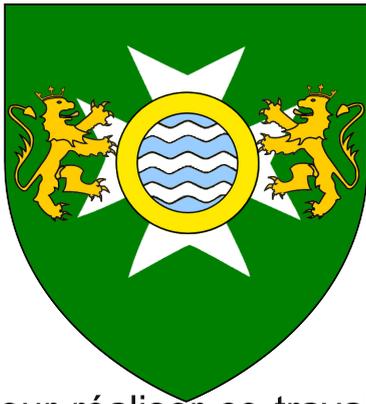
Plan canicule:

La période de veille saisonnière de gestion d'une canicule s'est ouverte.

Un registre nominatif communal est mis en place afin d'identifier les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes fragiles et vulnérables, vivant à domicile et souhaitant s'inscrire.

Votre mairie pourra recueillir les éléments relatifs à votre identité, votre âge, votre domicile, **N'HESITEZ PAS A VENIR VOUS INSCRIRE.**

La finalité du registre est de permettre l'intervention des services sanitaires et des services sociaux en cas de déclenchement du plan canicule.



Saint-Martial de Valette, ville millénaire, n'avait pas de blason. On peut vivre sans, mais c'est mieux avec... *surtout si cela ne représente aucune dépense pour la ville.* Notre commune prétend donc avoir son blason désormais, alors que, ironie de l'histoire, l'état propose aux communes de fusionner et donc, pour une partie d'entre elles, de disparaître..

Pour réaliser ce travail nous avons puisé dans le fond héraldique, notre histoire, le tout avec l'aide de spécialistes bénévoles. Vous trouverez désormais ce blason dans nos différents documents et outils de communications...

Un blason, c'est quoi d'abord? Un blason c'est une image symbolique de notre ville... une image de son « âme », de son histoire, de ses fondements spirituels et historiques.

Cette tradition, représentée depuis des milliers d'années par les héraldistes, revient en force dans de nombreuses communes soucieuses de travailler leurs identités face à un monde toujours plus globalisé et sans personnalité...

Nous avons retenu quelques options permettant de symboliser simplement notre ville:

- LE VERT : Il a une symbolique importante, il fait penser à la tempérance, la nature, la douceur...
- LE LEOPARD : Symbole de l'Aquitaine (1 sur fond rouge) , de la Dordogne du Périgord (3 sur fond rouge)..... C'est indispensable qu'il soit présent, c'est notre famille territoriale.
- LE CERCLE JAUNE : Représente l'unité, la fraternité, le début et la fin..... le vivre ensemble.
- L'EAU : Symbole de l'élément qui est omniprésent dans notre ville, c'est l'élément purificateur, la vie, C'est par l'eau que tout vient en ce monde et on ne peut survivre sans.... Nous avons 5 moulins sur notre territoire.
- LA CROIX : D'origine indéterminée, elle fait penser à la croix de Malte et donc aux hospitaliers... mais elle ne leur appartient pas, car on ignore l'origine de cette croix ... Elle correspond bien à cet homme d'aujourd'hui qui se méfie des dogmes tout en étant fait de spiritualité...

Vous trouverez un dossier complet sur le site Internet de la commune relatant le travail effectué sur le blason de Saint-Martial...

Naissance :

- Emma, Jodie MATIGNON MARCHEGAY Le 29 mars 2015

Etat civil

Mariage :

- Dimitri CHAUVET et Bénédicte PAUL se sont dit OUI le 06 juin 2015

Décès :

- Ginette, Yvette, LAVOIX épouse PUYZILLOU le 08 février 2015
- Maurice, Gérard, Georges GALLIER le 28 février 2015
- Adrienne REYDY Veuve de Jean VAUTOUR le 10 avril 2015
- Mélanie dit Marie GEREAUD veuve de Gabriel GEREAUD le 23 mai 2015 à l'âge de 102 ans et oui nous perdons notre doyenne.
- Brian, Léonard SMITHERS le 24 mai 2015

Pour contacter le bulletin municipal:
bulletin@saint-martial-de-valette.fr

Les TAP à la rentrée 2015.

Les TAP tels qu'ils avaient été mis en place depuis la rentrée de septembre, ont généré quelques problèmes d'organisation tant au niveau du personnel que de l'organisation matérielle à proprement parler. L'aspect financier, s'il n'a pas été prépondérant a cependant pesé de façon non négligeable.

Plusieurs réunions de concertation entre parents d'élèves, élus et enseignants ont été programmées depuis début 2015 pour réfléchir à une solution qui soit satisfaisante pour les élèves en priorité (c'était l'esprit initial de la loi) et pour la facilité de mise en œuvre sur les écoles du territoire.

Finalement, l'option retenue est celle de la réduction des journées de 45 minutes. Concrètement un élève de St Martial ira à l'école tous les jours de 9 heures à midi. Les après midis des lundis mardis jeudis et vendredis, il commencera à 13H30 pour terminer à 15H45.

Les Temps d'Activités Périscolaires débuteront donc à 15H45 et se termineront à 16H30.

Pour information voici un tableau récapitulatif de la fréquentation des TAP pour St Martial jusqu'au mois de mai de cette année.

TAP 30 minutes	Nombre de jours	Effectif	Moyenne/jour
Septembre	17	1185	70
Octobre	10	601	60
Novembre	15	911	61
Décembre	12	552	46
Janvier	16	848	53
Février	8	392	49
Mars	18	936	52
Avril	9	585	65
Mai	13	897	69
TOTAL	118	6907	59 (moyenne)

TAP 1H30	Nombre de jours	Effectif	Moyenne/jour
Septembre	4	272	68
Octobre	3	179	60
Novembre	4	237	59
Décembre	3	180	60
Janvier	4	240	60
Février	2	82	41
Mars	4	236	59
Avril	3	198	66
Mai	3	210	70
TOTAL	30	1834	61 (moyenne)

Dépôt sauvage d'ordures

Comme vous le savez, sont placés à l'entrée de notre bourg, deux conteneurs. L'un est destiné à collecter le verre, l'autre les papiers, journaux et autres cartons. Pas plus.

Nous avons relevé que certaines personnes indélicates ont laissé là pêle-mêle un radiateur électrique, un aspirateur usagé, un trotteur pour bébé, des casseroles, des déchets verts... et autres détritrus. Ces déchets seront à débarrasser par nos employés municipaux, qui à cette époque de l'année ont bien d'autres chats à fouetter... Cela représente des heures de travail à rémunérer, une charge financière portée par tous les habitants!

Nous avons la faiblesse de croire que cet accident restera unique et que les auteurs de ce geste irréfléchi ne recommenceront pas. *Photos de "l'exploit" disponibles sur le site de la mairie, article nommé "les petits cochons"*

Les concours de l'été

Cette année encore nous organisons deux concours pendant l'été:



Le premier, destiné aux petits, permet de gagner des beaux livres. Pour jouer, rien de plus facile: En Périgord, on aime les arbres alors, **dessine-moi un arbre !**

Vous renvoyez ensuite le dessin à la mairie par courrier, via notre site Internet...

Le deuxième concours est un concours photo. Envoyez vos plus beaux clichés et vos coordonnées avec l'outil disponible sur le site de la mairie, par courrier, comme vous le souhaitez... Le thème est " **Notre Périgord vert**"... La photo du gagnant sera publiée à la rentrée et il recevra 200 euros de livres de littérature offerts par un sponsor.

BUDGET PRIMITIF 2015

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses générales	185 440.00	Produits des services	30 910.00
Charges de personnel	289 316.00	Impôts et taxes	300 984.00
Atténuations de produit	200.00	Dotations et participations	128 459.92
Charges de gestion courante	58 066.00	Produits gestion courante	19 000.00
Charges financières	18 202.00	Atténuation des charges	20 000.00
Charges exceptionnelles	500.00	Produits exceptionnels	1 920.00
Dépenses imprévues	15 000.00	Report exercice précédent	345 266.08
Virement section investissement	277 784.00	TOTAL DES RECETTES	846 540.00
Dotation amortissement	2 032.00		
TOTAL DES DEPENSES	846 540.00		

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT en €	NATURE	MONTANT en €
001 déficit investissement reporté	101 337.34	10222 FCTVA	42 157.00
16 Emprunts	49 510.00	024 Produit des cessions	86.00
201204 Centre bourg	14 485.58	201204 Centre bourg	265 825.08
201402 Voirie Rte Grd Breuil	0.00	201402 Voirie Rte Grd Breuil	5 690.00
201404 Electricité Ecole/Mairie	9 123.04	201404 Electricité Ecole/Mairie	00.00
201405 Desserte lotissement	8 600.00	201405 Desserte lotissement	00.00
201407 Enduit façade école.	24 409.00	201407 Enduit façade école	8 136.92
201501 Matériel mobilier	9 400.00	201501 Matériel mobilier	00.00
201502 Voirie	41 880.04	201502 Voirie	00.00
201503 Accessibilité Pers Mob Réd	80 800.00	201503 Accessibilité Pers Mob Réd	00.00
201504 Informatique Ecole	10 000.00	201504 Informatique Ecole	00.00
201505 Double vitrage école	23 450.00	201505 Double vitrage école	00.00
201506 Bourg numérotage +commerce	150 000.00	201506 Bourg numérotage +commerce	00.00
201507 Plan du cimetière	34 175.00	201507 Plan du cimetière	00.00
Dépôts et cautionnements reçus Compte 165	1 500.00	Dépôts et cautionnements reçus Compte 165	1 500.00
		Taxe urbanisme cpte 10226	1 000.00
		Amortissement EP (28041582-040)	2 032.00
		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0
2041482 Centre de secours	16 041.00	27638 Rembrsmt emprunt lotissemnt	70 800.00
27638 Emprunt lotissement	70 800.00	021 Virement à la section de fonctionnement	277 784.00
020 Dépenses imprévues	29 500.00		
TOTAL →	675 011.00	TOTAL →	675 011.00

Prochain numéro du Bulletin en décembre 2015

Elections régionales: 6 et 13 décembre 2015

Proposez, découvrez, notez les bonnes adresses en Périgord vert sur <http://perigordvert.info>

Résultat du recensement 2015:

Population recensée en 2010 : 831
Population recensée en 2012 : 846
ESTIMATION pour 2015 : 823

Adresse d'habitation = 454
adresse sans logement = 15
dossiers d'adresse collective = 12
Résidence principales = 389
logements occasionnels = 2
Résidences secondaires = 39
Logements vacants = 47
Nombre de personnes ayant répondu
par internet = 159

Nous sommes dans le regret de constater **qu'il y a encore beaucoup de logements vacants** et que parfois la population a du mal à se loger. Pour information à destination des propriétaires : **il existe de nombreuses aides afin de rénover vos logements et votre mairie vous informera avec plaisir sur toutes les procédures disponibles**

LOTISSEMENT :

Nous sommes heureux de vous annoncer que **3 parcelles sont en cours d'acquisition**. Il ne reste donc plus que le lot N° 5 à vendre. Ce sont donc de nouvelles familles qui arrivent sur notre commune. Soyez les bienvenus!

Travaux à venir:

- Fin des enduits de façade de l'école. Il s'agit d'un reliquat du programme 2014.
 - Travaux de voirie avec la pose de point à temps sur les routes communales
 - Investissements à l'école :
Travaux de mise en accessibilité
Réfection du sol de la cour de l'école
Remplacement des menuiseries extérieures de la maternelle
Renouvellement et acquisition de matériel informatique (2 tableaux interactifs, 5 ordinateurs, 8 tablettes)
 - Achat de quelques matériels : lave-vaisselle de la cantine, aspirateurs, guirlandes lumineuses
- En fonction des disponibilités financières, il est prévu de changer les buses sur deux traversées de route pour faciliter l'écoulement de l'eau de pluie, à Ribieras et sur la route du Grand Breuil

Mise en accessibilité

Mise en accessibilité, pour les personnes souffrant d'un handicap, des bâtiments communaux recevant du public.

Une ordonnance du 26/09/2014 fait obligation à tous les propriétaires, publics et privés, de respecter la nécessité de mise aux normes d'accessibilité pour toute personne, dans leurs établissements recevant du public (ERP).

Pour notre commune, les bâtiments concernés sont la mairie, l'église, la salle de catéchisme, la salle des fêtes et l'ensemble écoles et cantine. Une étude réalisée en 2012, financée par le conseil général, a précisé et chiffré les aménagements à faire pour chacun des bâtiments. Les principaux travaux concernent les écoles.

Conformément à l'ordonnance, la mairie a déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires un agenda d'accessibilité programmé, dit Ad'ap, qui nous autorise à étaler les travaux et donc les dépenses sur 6 années. Cet agenda a été agréé le 20 mai 2015.

Pour l'année 2015, le programme prévoit la réalisation des principales mises aux normes concernant les écoles qui seront à faire cet été.

Ces travaux ont été prévus au budget 2015 et ont fait l'objet de demandes de subventions, auprès de l'état et du conseil départemental.

Extension de la carrière

La société "Calcaires et diorites du Périgord" est propriétaire de la carrière dont les limites sont définies actuellement par une barrière grillagée.

Le 23 février 2011, suite à un arrêt de l'activité, après une nouvelle étude d'impact et une enquête d'utilité publique, un arrêté préfectoral a autorisé la reprise de l'extraction sur le site. La durée d'exploitation et de réhabilitation du site était alors définie sur 10 années.

En juillet 2014, La société a annoncé à la mairie son intention de poursuivre l'exploitation au delà de la date prévue sur des parcelles voisines qu'elle se propose d'acquérir. Ces parcelles étant classées en zone N (naturelle) ou A (agricole) il faut donc une modification du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune.

La communauté de commune a pris la compétence "Urbanisme" depuis le 1/07/2014. Nous lui avons donc transmis la demande de la société, ainsi que les précisions sur les nouvelles parcelles que cette dernière envisage d'exploiter.

Lors de la séance du 3 juin 2015, le conseil communautaire a décidé d'engager une révision allégée du PLU de St Martial de Valette. Cette révision fera l'objet d'une nouvelle étude d'impact et une enquête publique sera tenue en mairie dans les mois à venir.



26000 visiteurs en un an sur le site de votre commune, des milliers de documents téléchargés, des centaines d'articles concernant Saint-Martial et alentours... Venez, proposez, participez :) <http://saint-martial-de-valette.fr>

Vie pratique

Que faire en présence d'un terrain non entretenu (en friche)

Tout propriétaire est obligé d'entretenir son terrain. Il lui est possible de couper lui-même les branches d'arbres ou les haies d'un voisin qui dépassent sur son propre terrain.

Si le propriétaire est connu

Le propriétaire d'un terrain privé agricole ou non, qui laisse son terrain en friche, c'est-à-dire non entretenu, peut causer un préjudice aux propriétaires des terrains voisins. Ce préjudice peut être la présence de mauvaises herbes et d'arbustes envahissants ou d'animaux nuisibles.

Pour y mettre un terme, il convient d'adresser un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant de défricher son terrain. En cas de refus, le juge de proximité peut être saisi si un préjudice est causé au voisin.

Si le propriétaire est inconnu

Lorsque le propriétaire du terrain litigieux n'est pas identifié, la mairie doit être saisie. Si le propriétaire n'est pas retrouvé, le maire dresse un procès verbal d'abandon et ordonne les travaux nécessaires.

Des médecins urgentistes du CHU de Limoges souhaitent alerter le public sur les dangers des tondeuses pour son utilisateur comme pour ceux qui l'entourent.

Chaque année, les services des urgences doivent gérer des accidents de tondeuses, généralement grave, et touchant souvent des enfants. Les urgentistes lancent une alerte à la vigilance et donnent des conseils :

- Tondre par temps sec (jamais sur une pelouse mouillée)
- Se vêtir de façon adéquate : pantalons, gants, chaussures fermées, y compris en cas de forte chaleur
- Procéder à une reconnaissance préalable de la zone de tonte en éliminant tous les éléments qui pourraient être projetés par les lames (pierres, branchages)
- Les enfants et animaux domestiques doivent être tenus à l'écart
- Les pentes, tondre toujours perpendiculairement au sens de la pente et jamais sur des pentes trop raides
- Cas d'accès aux lames, quels qu'en soient les motifs (débouillage, nettoyage), ne jamais utiliser la main ou le pied, employer un bâton ou le manche d'un outil après avoir systématiquement déconnecté la bougie s'il s'agit d'une tondeuse thermique ou débranché la prise électrique s'il s'agit d'une tondeuse électrique
- Ne jamais soulever une tondeuse en marche
- Ne jamais emmener de passager sur une tondeuse autoportée
- Pour les tondeuses électriques : vérifier bien l'état du câble et des prises électriques. Et ne pas faire rouler la tondeuse sur le câble ; pour les tondeuses thermiques : faire le plein à l'extérieur, loin d'une source de flamme.
- Et faire attention au gaz d'échappement : ne pas faire fonctionner la tondeuse dans un endroit fermé (risque d'intoxication par l'oxyde de carbone).

A quel moment tondre?

Avec le retour du printemps, celui des tondeuses à gazon... Mais à quelle heure peut-on passer sa tondeuse sans déranger ses voisins ? Et en toute légalité...

L'arrêté préfectoral (*) de 1999 pour la Dordogne, portant sur les bruits de voisinage, annonce les horaires autorisés...

- les jours ouvrables de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Ces horaires sont d'ailleurs sensiblement les mêmes partout en France. En Corrèze notamment...

L'article 20 de cet arrêté ne parle pas que de jardinage mais aussi de bricolage et de travaux... "Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent, ou par les travaux qu'ils effectuent... A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires indiqués"... (voir ci-dessus)

(*) Ce document peut être remis en mairie par la police municipale.

Avec deux heures seulement autorisées le dimanche, la décision est, certes, très discutable, à commencer par ceux qui ont beaucoup de surface ou qui ne sont libres que ce jour-là... Mais à l'inverse, ces deux heures sont sans doute pénibles pour ceux qui se sont couchés tard le samedi soir.



Permanences :

Madame Juliette Nevers et Monsieur Pascal Bourdeau, vos conseillers départementaux, nous demandent de communiquer aux administrés leur permanence et leurs coordonnées. Les voici:

Pascal Bourdeau- Mairie- place Alfred Agard 24300 NONTRON
Portable : 0689842809 –Courriel : p.bourdeau@dordogne.fr

Juliette Nevers-La Noujarède-24470 ST PARDOUX LA RIVIERE
Portable : 0662731098 –courriel : j.nevers@dordogne.fr

Nous vous informons que nous assurerons des permanences à compter du mois de juin :

Le 1er mercredi du mois à la mairie de Piègut Pluviers de 10h à 12 h.

Le 2ème mardi du mois à la mairie de St Pardoux la Rivière de 10h à 12 h.

En dehors de ces permanences, nous recevons sur rendez-vous, notamment sur Nontron, à la mairie ou à l'ancien IME situé rue du 19 mars 1962.

SMECTOM - Bac jaune

En collaboration avec le SMECTOM, nous avons mis en place dans différents villages, des conteneurs jaunes afin de pouvoir y déposer vos poches jaunes.

Plus besoin de stocker chez vous dans l'attente du ramassage, plus de soucis de jours de passage, moins de dégradation des voies communales.

Liste des différents villages équipés :

Villages	Nb de bacs
La guizardie (route de Mareuil)	1
Masvicondeaux (conteneur au niveau du Chèvrefeuille)	1
Le sorbier	1
Sabouret	2
Massonneau (haut du village)	1
Ribiéras (haut du village)	1
Lâge	1
La guizardie	2
Village de grolhier	1
Les îles	1
Le grand breuil	1
Fargeas	1
Pas de bœuf	1
Rapevache	3
Petit Malibas	1
Grand Malibas	2

Nouveau :

- Bidons de combustibles = INTERDIT dans les SACS et BACS JAUNES. Dès maintenant MERCI de déposer Les BIDONS de COMBUSTIBLE à LA DECHETERIE

- Suite à notre visite du centre de tri de la Rampinsolle à Coulounieix Chamiers, nous avons pu découvrir toute la chaine de tri de nos sacs jaunes. Nous avons constaté que du papier est passé au destructeur à papier dans vos ménages, et mis aux poches jaunes. Il en résulte de nombreux tous petits morceaux qui ne peuvent pas être recyclés.

Il vous ai demandé de laisser les feuilles de papiers en entier ou si vos documents sont confidentiels il existe un contenant spécifique en déchèterie pour destruction.

Ou bien à détruire par vos propres moyens.

- A l'entrée du bourg, vous trouverez un conteneur mis à votre disposition afin d'y déposer vêtements, chaussures et maroquinerie en vue de leur valorisation.

Nous vous remercions de bien vouloir tout mettre en œuvre afin de respecter ces nouvelles prescriptions.

Programme des festivités:

Fête du 14 juillet (Comité des fêtes)

- Vendredi 10 juillet : ouverture de la fête
- Samedi 11 juillet : soirée Zumba et repas magret frite à 10 €
- Dimanche 12 juillet : exposition de vieilles voitures
- Lundi 13 juillet : Marché de Nuit animé par les bandas et Feu d'artifice
- Mardi 14 juillet : Fête foraine

Sans oublier: Tournoi de pétanque au moulin de Grolhier organisé par le club de pétanque de st martial le 4 juillet et notre fête de l'école le 26 juin à 17h30

Nos extincteurs sous contrôle de la com/com.

La COM/COM a mandaté un agent intercommunal pour la maintenance et l'entretien de nos 27 extincteurs. M° DOUCET a tous les diplômes requis pour exécuter cette maintenance. Il est également habilité à la formation des équipes aux manèges des extincteurs. Pour notre commune cela se traduira par une petite économie. En effet la COM/COM prend en charge les petites fournitures (ampoules, transformateurs,...) ainsi que l'achat de tout ce qui est lié à la sécurité incendie, le déplacement et les interventions sur site. Une convention va être établie entre la commune et la COM/COM

Communauté des communes

2014 est la première année de mise en route de la nouvelle communauté des communes (CCPVN), après un important remaniement de l'assemblée et du bureau, en avril.

La fusion ne s'est pas faite sans problème. Les résultats comptables 2014 ont été présentés, en conseil communautaire, le 11 avril 2014. Il en ressort que ce premier exercice est globalement déficitaire de 85 797 € (fonctionnement :-14 166 €, investissement : - 71 631 €). En conséquence, le conseil a voté une augmentation de certaines taxes (TH, TFNB, TFB) et pris la décision de rechercher dans chaque service la façon de réduire les dépenses et d'obtenir quelques recettes supplémentaires. Par ailleurs, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est réduite.

Développement touristique

Recherche de mise en place d'une politique commune de promotion du tourisme avec les autres communautés de communes voisines en relation avec l'office départemental de tourisme et la région.

Acceptation du financement de l'étude de la voie verte Charente Périgord.

Economie

Adhésion de la CCPVN à "Périgord Développement", association dont la mission est d'identifier et d'accompagner les investisseurs extérieurs désirant s'implanter en Dordogne.

Accord de principe pour une caution solidaire pour l'extension des bâtiments des "Tannerie de Chamont" à St Pardoux la Rivière, dans le cadre du pôle d'excellence rurale "Filière cuir en Périgord"

Convention de partenariat concernant la piscine avec la communauté du Haut Périgord.

Adoption d'un plan de financement de ZAE de St Martial de Valette, après modification de l'accès et du plan d'ensemble.

Décision d'une révision du PLU de St Martial de Valette, avec définition des objectifs et des modalités de concertation préalable, suite à la demande d'extension du périmètre de la carrière.

Enfance- jeunesse

TAP (temps d'activité périscolaire) : bilan de la première année et proposition pour 2015-2016.

Organisation de l'été actif : Il s'agit d'un programme d'activités de pleine nature proposé par le Conseil Départemental et l'office de tourisme, à raison d'une demi-journée par semaine en juillet et août pour diverses activités sportives. Se renseigner à l'office de tourisme (05 53 56 25 50) pour les dates et les prix.

Organisation de séjours de courte durée pour jeunes enfants par l'Oasis pendant les vacances scolaires. Prendre contact avec l'OASIS à Nontron (05 53 60 59 62)

Le saviez-vous?



Animaux:

Tous les chiens errants sur notre commune seront désormais dirigés vers le chenil d'Eyport, route de Mareuil.

L'état veut que les communes fusionnent. Pour les encourager à le faire, celui-ci propose de ne pas baisser les dotations budgétaires des communes qui acceptent de quitter leur identité passée. En attendant, celles qui refusent voient leur enveloppe budgétaire diminuer un peu chaque année... **Pour Saint-Martial de Valette, c'est plus de 10400 euros de dotation qui s'envolent cette année**, l'an prochain la même somme et l'année suivante... "re-belote" comme on dit. Ainsi nous aurons perdu plus de 30000 euros de budget en 3 ans. Malgré tout, nous avons décidé de continuer à subventionner une partie du prix de la cantine scolaire. Sachez que notre aide intervient pour plus d'un tiers dans le prix des repas, ce qui permettra encore cette année de réduire au minimum (0,05 euros pour 2015/2016) l'augmentation du service aux petits malgré une hausse des matières premières.